

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle
relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels
et au folklore**

Dix-septième session
Genève, 6 – 10 décembre 2010

**FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES COMMUNAUTÉS
AUTOCHTONES ET LOCALES ACCRÉDITÉES : DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR
GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À LA RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL
CONSULTATIF**

Note d'information établie par le Directeur général

1. Les modalités de création du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI (ci-après dénommé "Fonds") approuvées par l'Assemblée générale figurent dans l'annexe du document WO/GA/39/11. L'article 6.i) de la décision est ainsi rédigé :
"Le conseil consultatif adopte sa recommandation avant la fin de la session du comité en marge de laquelle il se réunit. Cette recommandation indique :
 - i) la session suivante du comité et, le cas échéant, la ou les réunions du groupe de travail intersessions visées par l'assistance financière (c'est-à-dire la session suivante du comité),
 - ii) les demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance pour la session du comité ou la ou les réunions du groupe de travail intersessions considérées et pour lesquels des fonds sont disponibles,
 - iii) les demandeurs éventuels qui, de l'avis du conseil, devraient en principe bénéficier d'une assistance mais pour lesquels les fonds nécessaires disponibles ne sont pas suffisants,
 - iv) les demandeurs éventuels dont la demande d'assistance a été rejetée conformément à la procédure décrite à l'article 10;
 - v) les demandeurs éventuels dont la demande d'assistance a été reportée à la prochaine session du comité conformément à la procédure décrite à l'article 10.

Le conseil consultatif transmet sans délai le contenu de sa recommandation au directeur général de l'OMPI, qui prend une décision conforme à cette recommandation. Celui-ci en informe le comité sans tarder, en tout état de cause avant la fin de sa session en cours, sous couvert d'une note d'information précisant la décision prise à l'égard de chaque demandeur."
2. En conséquence, le Secrétariat souhaite communiquer le rapport et les recommandations adoptés par le Conseil consultatif à l'issue de sa réunion tenue en marge de la dix-septième session du comité. Ce rapport fait l'objet de l'annexe.
3. Le comité est informé que, conformément à l'article 6.d) de l'annexe du document WO/GA/39/11 approuvée par l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session, et compte tenu des recommandations a), b), c.iii) et c.iv) adoptées par le Conseil consultatif, le directeur général a adopté les décisions recommandées par le Conseil consultatif.
4. En outre, le directeur général prendra les décisions recommandées conformément aux recommandations c.i) et c.ii) adoptées par le Conseil consultatif, compte tenu des ressources qui seront disponibles dans le Fonds après la clôture de toutes les dépenses concernant les groupes de travail intersessions relatifs aux savoirs traditionnels et aux ressources génétiques.
5. Le directeur général a pris dûment note du reste du contenu du rapport du Conseil consultatif.

[L'annexe suit]

RAPPORT DU CONSEIL CONSULTATIF DU FONDS
DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DE L'OMPI

1. Le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI, dont les noms des membres, nommés par décision du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore à sa dix-septième session, figurent à la fin du présent rapport, a tenu sa neuvième réunion du 8 au 10 décembre 2010 sous la présidence de M. Vladimir YOSSIFOV, membre d'office, en marge de la dix-septième session du comité intergouvernemental.
2. Les membres du Conseil consultatif se sont réunis conformément aux articles 7 et 9 de l'annexe du document WO/GA/39/11. M. Musa Usman NDAMBA, membre nommé du Conseil consultatif, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter sur la demande d'assistance financière soumise par lui-même et par Mme Ali Ali SHATU, conformément à l'article 11 de ladite annexe. M. Ngwang SONAM SHERPA, membre nommé du Conseil consultatif, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter sur la demande d'assistance financière soumise par lui-même conformément au même article.
3. Conformément à l'article 5.a) de l'annexe du document WO/GA/39/11, le Conseil consultatif a pris note de la situation financière du fonds décrite dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/17/INF/4 en date du 13 octobre 2010, distribuée avant l'ouverture de la dix-septième session du comité, qui indiquait que le montant disponible au titre du fonds, déduction faite du montant engagé précédemment, était de 65 476 francs suisses à la même date. De plus, le Conseil consultatif a été informé par le Secrétariat de l'OMPI du désistement, à la dernière minute, de M. Maui SOLOMON, qui avait été admis à bénéficier du fonds pour la dix-septième session du comité. Un montant de 7030 francs suisses avait été versé pour sa participation à ladite session, selon la note d'information WIPO/GRTKF/IC/17/INF/4.
4. Par conséquent, le Conseil consultatif a adopté les recommandations ci-après sur la base de l'examen de la liste des 48 candidats provenant de six régions géoculturelles figurant dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/17/INF/4 ainsi que le contenu des demandes correspondantes, conformément à l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/39/11;
 - a) S'agissant du futur groupe de travail intersessions sur les savoirs traditionnels pour lequel un appui financier est prévu conformément à l'article 5.e) :
 - i) les demandeurs qui, de l'avis du Conseil consultatif, devraient bénéficier d'une assistance pour le prochain groupe de travail intersessions sur les savoirs traditionnels et pour lesquels des fonds suffisants sont disponibles : (huit demandeurs par ordre alphabétique)
 - M. Siddhartha Priya ASHOK
 - Mme Edna Maria DA COSTA E SILVA
 - M. Albert DETERVILLE
 - Mme Kathy HODGSON-SMITH
 - M. Les MALEZER
 - M. Joseph OLESARIOYO
 - M. Musa Usman NDAMBA
 - M. Ngwang SONAM SHERPA

- ii) les demandeurs dont la demande de participation au prochain groupe de travail intersessions sur les savoirs traditionnels a été rejetée :
 - M. Babagana ABUBAKAR
 - Mme Rose ATENG MBAH
 - M. Ani CASIMIR CHUKWUNONYELUM KINGSTON
 - M. Preston HARDISON
 - M. Joseph LESHORE
 - M. Clarence Bongkos MALAKUN
 - Mme Ghislaine MAOMBI NGALYA
 - Mme Jane Naini MERIWAS
 - M. Alancay MORALES GARRO
 - M. John NDAFA NYUMU
 - M. Joseph OGIERIAKHI
 - M. Stephen RWAGWERI
 - Mme Maxine STOWE
 - M. Banabas Benedict TAPIN
 - M. Lah Jau UYO

- b) En ce qui concerne le futur groupe de travail intersessions sur les ressources génétiques pour lequel un appui financier est prévu conformément à l'article 5.e) :
 - i) les demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance pour le prochain groupe de travail intersessions sur les ressources génétiques et pour lesquels des fonds sont disponibles : (six demandeurs par ordre alphabétique)
 - M. Albert DETERVILLE
 - M. Marcus GOFFE
 - M. Preston HARDISON
 - Mme Kathy HODGSON-SMITH
 - M. Les MALEZER
 - M. Ngwang SONAM SHERPA

 - ii) les demandeurs dont la demande de participation au prochain groupe de travail intersessions sur les ressources génétiques a été rejetée :
 - M. Babagana ABUBAKAR
 - M. Tomas ALARCON EYZAGUIRRE
 - Mme Rose ATENG MBAH
 - M. José Bautista FLORES
 - Mme Jane Naini MERIWAS
 - M. Alancay MORALES GARRO

- c) En ce qui concerne la future session du comité pour laquelle un appui financier est prévu conformément à l'article 5.e) : dix-huitième session du comité intergouvernemental
- i) les demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance pour la dix-huitième session du comité et pour lesquels des fonds sont disponibles selon une estimation des coûts établie par le Secrétariat : (cinq demandeurs, par ordre alphabétique)
- M. Nadir ADILOV
Mme Debra HARRY
M. Juan Carlos JINTIACH ARCOS
Mme Nongpoklai SINHA
Mme Christina Saiti LOUWA
- ii) les demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient en principe bénéficier d'une assistance pour la dix-huitième session du comité et pour lesquels des fonds pourraient ne pas être disponibles selon une estimation des coûts établie par le Secrétariat : (deux demandeurs, par ordre de priorité)
- Mme Ali Ali SHATU
Mme Tarcila RIVERA ZEA
- En ce qui concerne ces demandeurs, si les fonds ne devaient pas être disponibles pour la dix-huitième session du comité, le Conseil consultatif recommande que leurs demandes soient reportées et reconsidérées de façon prioritaire en vue de la dix-neuvième session du comité par le Conseil consultatif lors de sa prochaine réunion.
- iii) les demandeurs dont la demande de participation à la dix-huitième session du comité a été rejetée : (par ordre alphabétique)
- M. Babagana ABUBAKAR
Mme Elida Cristina AJSAC CHICOL
M. Roger ALARCON LIMACHE
M. Ani CASIMIR CHUKWUNONYELUM KINGSTON
Mme Christine Verdin CONNOR
M. Guy Antoine DZE NGUESSE
Mme Jackline Margis KURARU
M. Paul KURUK
Mme Jane Naini MERIWAS
M. Jebra Ram MUCHAHARY
Mme Cecilia NDIFON
M. Joseph OGIERIAKHI
M. Charles SALIL KIPLAGAT
M. Lakshmikanta SINGH
M. Honor TOUDISSA MALANDA

- iv) les demandeurs dont l'examen de la demande de participation à la dix-huitième session du comité par le Conseil consultatif, qui se réunira en marge de la session du comité, a été reporté : (par ordre alphabétique)

M. Siddhartha Priya ASHOK

M. Albert DETERVILLE

M. Diego Ivan ESCOBAR GUZMAN

M. Arnold Christopher LAISSER

Mme Irene LESHORE

M. Joseph OLESARIOYO

M. Stephen RWAGWERI

M. Ngwang SONAM SHERPA

Mme Fawsia YOUSIF GALALELDIN

5. Le Conseil consultatif souhaite également proposer au directeur général de l'OMPI de soumettre à l'examen et à l'approbation du comité intergouvernemental l'idée que toutes "les demandes d'assistance financière [...] dûment complétées" visées à l'article 6.e) de l'annexe du présent document WO/GA/39/11 contiennent un curriculum vitae.

Le contenu du présent rapport et les recommandations qu'il contient seront transmis au directeur général de l'OMPI après son adoption par les membres du Conseil consultatif conformément au dernier alinéa de l'article 6.i) de l'annexe du document WIPO/GA/39/11.

Fait à Genève, le 10 décembre 2010

/...

Liste des membres du Conseil consultatif :

M. Vladimir YOSSFIOV, consultant, Mission permanente de la Bulgarie à Genève, président du Conseil consultatif, vice-président du comité intergouvernemental, membre d'office [signé] et, par ordre alphabétique :

M. Stanley S. ATSALI, examinateur de brevets, Institut kényen de la propriété industrielle, Nairobi (Kenya) [signé]

M. Heinjoerg HERRMANN, conseiller, Mission permanente de l'Allemagne, Genève [signé]

Mme Lucia Fernanda INÁCIO BELFORT, représentante de l'Institut brésilien indigène de la propriété intellectuelle (INBRAPI) [signé]

M. Musa Usman NDAMBA, représentant de la *Mbororo Social, Cultural & Development Association* (MBOSCUDA) [signé]

Mme Antonia Aurora ORTEGA PILLMAN, administratrice, direction des inventions et des nouvelles technologies, Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI), Lima (Pérou) [signé]

Mme Poppy SAVITRI, directrice du département traditions, direction générale des valeurs culturelles, de l'industrie cinématographique et des arts, Ministère de la culture et du tourisme, Jakarta (Indonésie) [signé]

M. Ngwang SONAM SHERPA, représentant de la *Nepal Indigenous Nationalities Preservation Association* (NINPA) [signé]

M. Emin TEYMUROV, Attaché à la Mission permanente de la République d'Azerbaïdjan [signé]

[Fin de l'annexe et du document]